

Badge environnemental en Espagne

Rédigé par Olivier Duquesne le 12.10.2018



L'Espagne a mis en place un badge environnemental en fonction des émissions de leur véhicule. Cette vignette (etiqueta) entre en vigueur à Madrid lors des pics de pollution et pour l'accès aux LEZ.

Octobre 2018 : Les procédures d'obtention du badge environnemental pour les étrangers ne sont pas encore connues.

L'Espagne a mis en place une écopastille (Distintivo ambiental). Pour l'instant, la ville de Madrid et le Grand Barcelone l'utilisent pour les épisodes de pics de pollution et pour l'accès dans certains quartiers. D'ici 2023, toutes les villes de plus de 50.000 habitants auront une zone basse émission (LEZ). Ce badge environnemental existe avec 5 niveaux :



- 0 (vignette bleue) : voitures électriques à batterie (BEV), électriques à autonomie étendue (REEV) et électriques hybrides rechargeables (PHEV) avec une autonomie électrique minimale de 40 km ou véhicules à pile à combustible (hydrogène).
- ECO (vignette vert et bleu) : voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers hybrides rechargeables (PHEV) avec une autonomie électrique de moins de 40 km, les hybrides non rechargeables (HEV), véhicules fonctionnant au gaz naturel CNG ou au LPG. Attention, ces véhicules doivent également respecter les paramètres suivants : le moteur essence doit répondre aux normes d'émission Euro 4, 5 ou 6, ou bien Euro 6 uniquement pour le Diesel associé à une solution hybride.
- C (vignette verte) : voitures et véhicules utilitaires légers avec moteur essence Euro 4, 5 ou 6 ou Diesel Euro 6.
- B (vignette jaune) : voitures et véhicules utilitaires légers avec moteur essence Euro 3 ou Diesel Euro 4 ou Euro 5.
- A (pas de vignette disponible) : tout véhicule ne répondant pas à une des conditions ci-dessus.

Cette écopastille peut s'acheter dans les bureaux de poste au prix de 5 €. On la trouve aussi dans certains garages, dans les bureaux de la DGT et dans les bureaux de la province de Barcelone à un prix maximum de 10,10 €. Il faut présenter le certificat d'immatriculation pour obtenir le bon badge. La vignette (etiqueta) doit être placée à droite en bas du pare-brise. **La procédure pour les immatriculations étrangères n'a pas encore été précisée.**

LEZ du Grand Barcelone : restrictions lors de pics de pollution

Le Moniteur
AUTOMOBILE.be

Rédigé par Olivier Duquesne le 12.10.2018

La communauté urbaine de Barcelone a instauré des restrictions de circulation lors des pics de pollution. Elles deviendront permanentes en 2020. L'écopastille est nécessaire dans la LEZ de 95 km².

La [Zone de Bajas Emisiones](#) de Barcelone n'est plus accessible, du lundi au vendredi de 7h à 20h, aux véhicules sans [vignette](#) (uniquement pour les voitures avec une immatriculation espagnole pour l'instant) lors des pics de pollution décrétés par le gouvernement catalan (épisodes à fort taux de NO₂ ou de particules PM₁₀ dans l'air). La zone LEZ Bajas Emisiones Àmbito 40 a une superficie de 95 km², comprenant donc le Grand Barcelone ([Barcelone](#), Badalona, Granollers, Martorell, Sabadell, Sant Feliu de Llobregat et Terrassa). Plusieurs axes de transit sont toutefois exemptés.



Dès le 1^{er} décembre 2020, l'accès à Barcelone sera interdit en permanence aux voitures essence ne respectant pas au moins Euro 3 et aux Diesel non-Euro 4 (et 5 et 6), ce qui correspond à la [vignette jaune](#) (B). Cette restriction deviendra aussi permanente pour le Grand Barcelone le 1^{er} décembre 2025.

Les règles

Les voitures (uniquement avec une immatriculation espagnole pour l'instant) avec une [écopastille 0 \(bleue\), Eco \(bleu et vert\), C \(vert\) ou B \(jaune\)](#) n'ont aucune restriction. Celles sans vignette ne pourront pas accéder aux LEZ du lundi au vendredi de 7h à 20h lors des épisodes de pollution. Ces interdictions sont en vigueur à partir de 200 µg de NO₂ ou 80 µg de PM₁₀ ou 50 µg de PM₁₀

3 jours d'affilée. En 2020, l'accès sera restreint en permanence, seuls les véhicules avec vignette pourront entrer dans Barcelone. Lors des pics de pollution, les interdictions pourraient être étendues à certaines catégories de vignette. Le montant de l'amende est de **90 €**. Les personnes avec une [carte PMR](#) ne sont pas concernées par ces restrictions.

Pour être sûr des dispositions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre hôtel ou votre hébergeur pour obtenir une invitation ou connaître l'adresse du parking et les règles dans le quartier où vous comptez vous rendre.

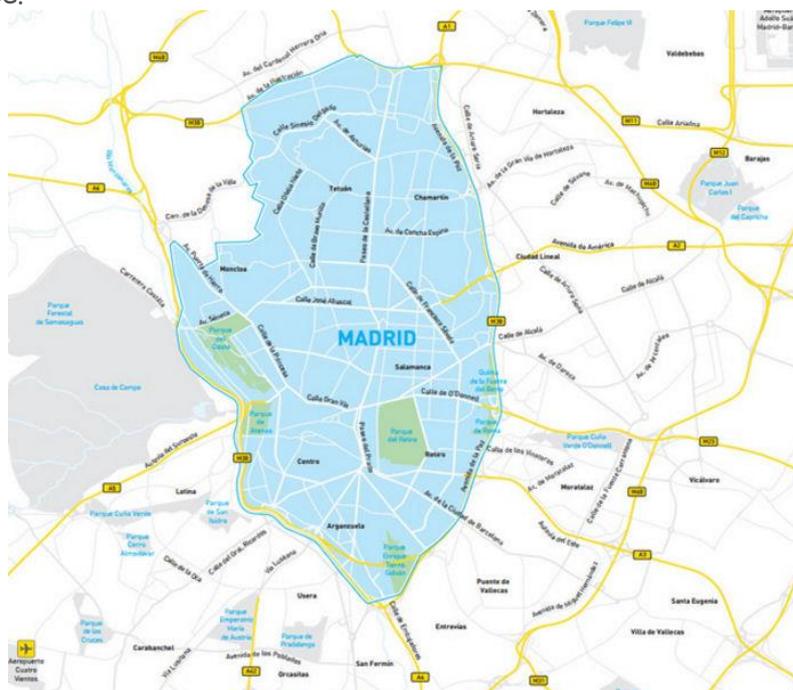
LEZ (APR et SER) de Madrid : zones interdites, invitations et vignettes



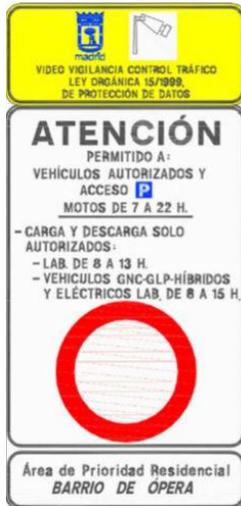
Rédigé le 12.10.2018

La municipalité de Madrid a instauré des restrictions de circulation. Tout le centre-ville sera à accès limité réservé aux riverains et lié à des écopastilles pour les non-résidents.

À partir du 30 novembre 2018, le centre-ville de Madrid ne sera plus accessible sans restriction qu'aux riverains (zone APR - Área de Prioridad Residencial) ou à ceux qui auront une [vignette 0](#) (électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène) ou Eco (hybrides, CNG ou LPG). Les autres devront s'adapter aux [règles](#) définies en fonction du niveau de pollution du véhicule (uniquement pour les voitures avec une immatriculation espagnole pour l'instant). Les étrangers doivent obtenir une [invitation](#). L'APR reprend les quartiers Barrio de Universidad (ACIBU), Cortes, Embajadores, Justicia, Letras et Ópera. La zone est délimitée par les rues Princesa, Bailén, Ronda de Segovia, Ronda de Toledo, Ronda de Atocha, Paseo del Prado, Paseo de Recoletos, Gênes et Alberto Aguilera. Tout le centre-ville de Madrid sera contrôlé par caméras. Il y aura toutefois une tolérance jusqu'en février 2019. De plus, la plupart des rues est limitée à 30 km/h. La zone SER est une zone à stationnement réglementé (Servicio de Estacionamiento Regulado). L'amende pour non-respect des restrictions est de **90 €**, avec réduction en cas de paiement anticipé.



Les règles



- Les voitures avec une vignette 0 (bleue) peuvent accéder et stationner sans restriction dans l'APR.
 - Les véhicules avec la vignette Eco (bleu et vert) ne peuvent pas rester plus de 2 heures dans l'APR, en circulation ou en stationnement en surface, sauf les motos qui n'ont aucune restriction tout comme avec une invitation d'un résident.
 - Les véhicules avec une vignette C (verte) ou B (jaune) ne peuvent accéder dans l'APR que pour rejoindre un garage ou un parking (privé ou public) ou sur invitation d'un résident (20 invitations maximum par mois). Les motos avec badge environnement C ou B ne peuvent circuler qu'entre 7h et 22h.
 - Les véhicules sans écopastille sont interdits d'accès à l'APR, sauf sur invitation d'un résident (jusqu'en 2020 uniquement).
- Les véhicules étrangers doivent avoir une autorisation de l'hébergeur ou de l'hôtel (à contacter avant d'arriver) pour rejoindre un garage ou un parking (privé ou public). Pour être sûr des dispositions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre hôtel ou votre hébergeur pour obtenir une invitation ou connaître l'adresse du parking et les règles dans le quartier où vous comptez vous rendre.
 - Les personnes à mobilité réduite avec la carte PMR de modèle européen doivent suivre la règle pour les riverains, soit un accès sans restriction jusqu'en 2025. Ensuite, il faudra présenter au moins l'écopastille B.

